

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004**

**L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

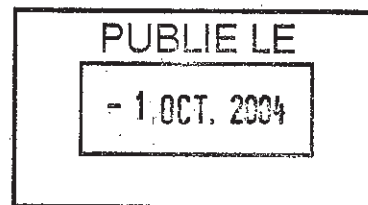
**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

**Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.**

N° 5 / 104 - 2004 : ASSAINISSEMENT - RÉSILIATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE CUNAC PAR LA COMMUNE DE SAINT-JUÉRY EN DATE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1980

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction générale  
Services financiers



Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Les eaux usées de la Commune de Cunac sont déversées dans le réseau d'assainissement de la Commune de Saint Juéry qui en assure le traitement. Une convention en date du 1<sup>er</sup> Octobre 1980 organise les conditions de facturation de la redevance d'assainissement à la Commune de Cunac par la Commune de Saint-Juéry.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé de se doter de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » par délibération en date du 17 Février 2004.

Considérant que la Commune de Cunac a décidé du transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par délibération en date du 25 Février 2004.

Considérant que la Commune de Saint Juéry a décidé du transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par délibération en date du 08 Mars 2004.

Considérant qu'il convient de prendre acte que la convention concernant la facturation de la redevance d'assainissement à la Commune de Cunac par la Commune de Saint-Juéry en date du 1<sup>er</sup> Octobre 1980 est désormais caduque.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu l'article L. 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant sur la substitution de personne morale aux contrats en cas de transfert de compétence.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 Avril 2004 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2004.

**ENTENDU le présent exposé,**

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L' UNANIMITÉ,

DÉCIDE

↳ La convention en date du 1<sup>er</sup> octobre 1980 concernant la facturation de la redevance d'assainissement à la Commune de Cunac par la Commune de Saint Juéry est caduque.

↳ D'informer les Communes de Cunac et Saint-Juéry de cette disparition.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS

